



Mairie de Bonnevaux

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : www.bonnevaux.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Septembre 2021 *Délibérations*

L'an deux-mille vingt et un , le trente Septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Roseline Boussac, Maire,

Présents : Franck Guignot, Raphaël Tinguely, Frédéric Vidal ,Eliabelle Boussac, Roseline Boussac

Procurations :

Absents :

Excusés : Jordan Rigaud

Secrétaire : Emilie Manificier

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION : STATUTS ALES AGGLOMERATION ET TRANSFERT DE COMPETENCES

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver les statuts de la Communauté Alès Agglomération mis en annexe de la présente délibération, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 2 :

D'approuver le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2022, à la Communauté Alès Agglomération des compétences

ARTICLE 3 :

D'approuver la restitution par la Communauté Alès Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2022, des compétences suivantes :

« Enseignement élémentaire et pré-élémentaire public » « Restauration scolaire » Action sociale d'intérêt communautaire. Développement, mise en valeur et gestion d'équipements ou d'événements touristiques à

portée communautaire. Valorisation des espaces communautaires et du développement écologique

Ont signé les membres présents ;

DELIBERATION : SIGNATURE CONVENTION POUR L ALIMENTATION DES POINTS DE DEFENSE CONTRE L INCENDIE

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention d'alimentation des points de la Défence Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Ont signé les membres présents ;

DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES HAUTES VALLEES CEVENOLES.

Madame Le Maire précise que les modifications statutaires porte sur l'adhésion de 2 nouvelles communes : Saint-Privat-de-Vallongue et Vialas ainsi que sur l'ajout d'une compétence dénommée «création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) ». Ainsi, ce Syndicat deviendra à compter du 01/01/2022 un syndicat à la carte : les communes pourront indépendamment adhérer à l'une ou l'autre des deux compétences ou aux deux. Pour rappel, les communes lozériennes ne pourront pas adhérer à cette nouvelle compétence.

Madame Le Maire dépose sur le bureau la délibération portant sur la modification des statuts du SHVC et demande au conseil de se prononcer. Après délibéré, le conseil municipal :

- donne un avis favorable/défavorable pour la modification des statuts du SHVC approuvée lors le conseil syndical du SHVC le 07/06/2021,
- Charge le Maire d'informer le Président du Syndicat de cette décision.

Ont signé les membres présents :

DELIBERATION : ADHESION AU SYNDICAT DES HAUTES VALLES CEVENOLES (SHVC)

Considérant que la protection des biens, des personnes et de la forêt face au risque incendie est un enjeu majeur et croissant pour la commune,

Considérant qu'il convient de mutualiser les moyens pour œuvrer efficacement à la prévention contre le risque feux de forêt,

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence DFCI est exercée en direct par la commune mais que sur certaines communes gardoises voisines, cette compétence est exercée par des syndicats intercommunaux (le SIVU du Rouvergue, le SIDEFOCIM, le SIVU entre Galeizon et Gardon).

Madame Le Maire précise que le risque feux de forêts est important et croissant sur la commune notamment pas les effets du changement climatique et par l'accroissement naturel forestier qui augmente la masse de combustibles.

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'au moins 2 Syndicats DFCI ont décidé de se dissoudre pour rejoindre le Syndicat des hautes vallées cévenoles qui vient de créer une seconde compétence (à la carte) DFCI afin de mutualiser les moyens. Ainsi, un poste de technicien forestier a pu être créé.

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Syndicat des hautes vallées cévenoles à compter du 01/01/2022 pour la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) ».

Madame Le Maire dépose sur le bureau la délibération et demande au conseil de se prononcer.

Après délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'adhérer au Syndicat des Hautes vallées Cévenoles à compter du 01/01/2022 au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) ».
- **Charge** le Maire d'informer le Président du Syndicat de cette décision.

DELIBERATION : SIGNATURE CONVENTION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention de partenariat : Lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Ont signé les membres présents ;

DELIBERATION : AVENANT CONTRAT EMPLOI ADMINISTRATIF

Madame le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2020.

Madame le Maire propose pour les besoins du service administratif d'augmenter la durée de travail de Manificier Emilie à compter de ce jour, pour une durée de 5h, le temps hebdomadaire passant de 15h à 20h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet ce jour
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Ont signé les membres présents;

 **DELIBERATION : ADOPTION DU REGLEMENT
INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil

Ledit règlement est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur joint en annexe.

Fin du Conseil Municipal à 19h30.